



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation : 16/06/2017  
Date d'affichage : 19/06/2017

Membres en exercice : 29  
Présents : 20  
Représentés : 7  
Votants : 27

Délibération n°2017-2-17  
Membres en exercice : 29  
Présents : 20  
Représentés : 7  
Votants : 26

Étaient présents :

Monsieur Éric BAREILLE  
Madame Maria BOISANTÉ  
Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ  
Monsieur Robert LEBRUN  
Madame Martine AMRANE  
Monsieur Rachid BENYACHOU  
Madame Marie-Odile MARCISSET  
Madame Nathalie CHARPENTIER  
Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT  
Madame Chantal VEYSSADE  
Monsieur Florent DUPRIEZ  
Madame Hélène DEMAN  
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY  
Madame Jessica DELATTRE  
Madame Sylvie JAMI  
Monsieur Serge BARDY  
Madame Françoise CELESTIN  
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE  
Madame Françoise GAUDOT  
Monsieur Didier EUDE

Étaient absents et représentés :

Donne procuration à :

Monsieur Jean-Marc MELLIERE  
Monsieur Isa TOPALOGLU  
Madame Françoise COSTO  
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI  
Madame Catherine GUILCHER  
Monsieur Vincent WEILER  
Madame Patricia LAMBERT

Madame Martine AMRANE  
Monsieur Robert LEBRUN  
Madame Chantal VEYSSADE  
Monsieur Serge BARDY  
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE  
Madame Maria BOISANTÉ  
Madame Françoise GAUDOT

Étaient absents et non représentés :

Monsieur Jérôme DUMOULIN  
Madame Laurence PAROUTY

Secrétaire de séance : Madame Martine AMRANE

**N° 2017-1-3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CULTURE DE CESSON / VERT-SAINT-DENIS**

VU le rapport d'activité 2016,

CONSIDÉRANT que la commune de Vert-Saint-Denis est membre du Syndicat Intercommunal de la Culture,  
CONSIDÉRANT que conformément au Code général des collectivités territoriales le rapport doit être présenté chaque année au Conseil municipal,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal de la Culture de Cesson / Vert-Saint-Denis.

**N° 2017-1-4: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE**

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Cédric BONIN, Directeur du secteur opérationnel de la société O.G.F de créer une chambre funéraire sur la commune de Vert-Saint-Denis, située sur les parcelles n°741 et 742 sises 38 Route Départementale 306 sur un bâtiment déjà existant d'une superficie de 642 m<sup>2</sup>,  
CONSIDÉRANT le courrier de la Sous-Préfecture de Provins en date du 11 mai 2017 sollicitant l'avis de la commune sur ce projet,  
CONSIDÉRANT que le projet déposé est conforme aux règles de salubrité,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 27
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre d'abstentions : 5 (M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. EUDE)

ÉMET un avis favorable à la demande de création d'une chambre funéraire à Vert-Saint-Denis, sise 38 Route Départementale 306.

**N° 2017-2-16: COMPTE DE GESTION 2016**

VU l'avis de la commission finances du 14 juin 2017,

- Après s'être fait présenter les résultats du budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 27
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre d'abstentions : 5 (M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. EUDE)

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre le vote du compte administratif 2016.

Madame Maria BOISANTÉ est appelée à présider le Conseil pour le vote par chapitre du compte administratif 2016 comme suit :

VU l'avis de la commission finances du 14 juin 2017,

CONSIDÉRANT que Monsieur Eric BAREILLE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016,
- CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle du Conseil municipal lors du vote du compte administratif et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,
- PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

APPROUVE les restes à réaliser :

			vote pour	vote contre	abstention
RAR DÉPENSES INVESTISSEMENT	CHAPITRE 20	68 401,20 €	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	CHAPITRE 21	154 790,77 €	21	0	5 <sup>(1)</sup>
RAR RECETTES INVESTISSEMENTS	CHAPITRE 10	242,00 €	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	CHAPITRE 13	340 447,12 €	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	CHAPITRE 16	420 000,00 €	21	0	5 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> : M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT, M. EUDE

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2016, chapitre par chapitre, lequel se présente de la manière suivante :

sens	chapitre	libellé	réalisé	vote pour	vote contre	abstention
<b>INVESTISSEMENT</b>						
RECETTE	10	Dotations	176 912,03	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	1068	Fonds divers et réserves	32 452,60	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	13	Subventions d'investissement	342 242,92	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	16	Emprunts et dettes assimilées				
	040	Opérations d'ordre entre sections	521 791,82	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	041	Opérations patrimoniales	119 115,16	21	0	5 <sup>(1)</sup>
		<b>TOTAL</b>		<b>1 192 514,53</b>		
DÉPENSES	20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	343 194,58	21	4 <sup>(2)</sup>	1 <sup>(3)</sup>
	204	Subventions d'équipement versées	3 100,00	25	0	1 <sup>(3)</sup>
	21	Immobilisations corporelles	972 205,80	21	4 <sup>(2)</sup>	1 <sup>(3)</sup>
	23	Immobilisations en cours	3 087,00	25	0	1 <sup>(3)</sup>
	16	Emprunts	400 083,78	22	0	5 <sup>(1)</sup>
	040	Opérations d'ordre entre sections	37 049,95	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	041	Opérations patrimoniales	119 115,16	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	<b>TOTAL</b>		<b>1 877 836,27</b>			

<sup>(1)</sup> : M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT, M. EUDE

<sup>(2)</sup> : M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT

<sup>(3)</sup> : M. EUDE

sens	chapitre	libellé	réalisé	vote pour	vote contre	abstention
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>RECETTE</b>	013	Atténuation de charges	103 904,19	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	70	Produits des services	804 606,77	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	73	Impôts et taxes	7 080 640,47	21	5 <sup>(1)</sup>	0
	74	Dotations, subventions, participations	1 790 990,81	25	0	1 <sup>(3)</sup>
	75	Autres produits de gestion courante	93 296,71	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	77	Produits exceptionnels	172 533,50	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	37 049,95	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	<b>TOTAL</b>		<b>10 083 022,40</b>			
<b>DÉPENSES</b>	011	Charges à caractère général	1 720 798,04	21	1 <sup>(3)</sup>	4 <sup>(2)</sup>
	012	Charges du personnel	5 716 558,84	21	1 <sup>(3)</sup>	4 <sup>(2)</sup>
	014	Atténuation de produits	9 132,49	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	65	Autres charges de gestion courante	1 463 744,48	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	66	Charges financières	114 766,68	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	67	Charges exceptionnelles	94 560,71	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	521 791,82	21	0	5 <sup>(1)</sup>
	<b>TOTAL</b>		<b>9 641 353,06</b>			

<sup>(1)</sup> : M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT, M. EUDE

<sup>(2)</sup> : M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT

<sup>(3)</sup> : M. EUDE

#### N° 2017-2-18: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

VU l'avis de la commission finances du 14 juin 2017,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif pour l'exercice 2016,

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016,

- Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître, en section de fonctionnement, un excédent de clôture de 1 423 950,79 € et un besoin de financement, en section d'investissement de 184 822,61 €,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 27

- nombre de votes « pour » : 22

- nombre d'abstentions : 5 (M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. EUDE)

DÉCIDE D'affecter :

- Au besoin de financement de la section d'investissement compte 1068

le montant de :

184 822,61 €

- Au compte 002 « résultat reporté » en section de fonctionnement le

résultat de clôture, soit :

1 239 128,18 €

#### N° 2017-2-19 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

VU la commission finances du 14 juin 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'intégration du résultat et ainsi à l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires,

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 27

- nombre de votes « pour » : 22

- nombre d'abstentions : 5 (M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GUILCHER pouvoir à M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. EUDE)

DÉCIDE de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Sens	Compte	Fonction	Libellé	Ajustements
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>RECETTES</b>	002	01	Excédent de fonctionnement reporté	1 239 128,18
	73111	01	Impôts	-60 000
	7411	01	Dotation globale de fonctionnement	-5 000
	<b>Total</b>			<b>1 174 128,18</b>
<b>DÉPENSES</b>	60623	023	Alimentation	7 000
	6247	212	Transport Collectif	7 528,18
	6156	020	Maintenance informatique	2 000
	65548	411	SIS	2 400
	65548	314	SIC	7 600
	65411	251	Créances irrécouvrables	19 600
	673	01	Titres annulés	5 000
	739115	01	Prélèvement loi SRU	75 000
	023		Transfert vers la section investissement	1 048 000
	<b>Total</b>			<b>1 174 128,18</b>

Sens	Compte	Fonction	Libellé	Ajustements	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>RECETTES</b>	021	01	Transfert de la section de fonctionnement	1 048 000	
	024	820	Cession	-200 000	
	10222	01	FCTVA	-40 000	
	1641	01	Emprunt	-360 000	
	<b>RESTES A RÉALISER</b>				
	10226	820	Taxe d'aménagement	242	
	1311	213	Subventions de l'État	5 500	
	1321	213	Subventions de l'État	44 091,12	
	1321	822	Subventions non transférables États	14 749	
	1321	020	Subventions non transférables États	45 409	
	13251	251	Subventions intercommunales	41 020	
	13251	213	Subventions intercommunales	189 678	
	1641	01	Emprunt	420 000	
	1068	01	Affectation du résultat	184 822,61	
	<b>Total</b>			<b>1 393 511,73</b>	
	<b>DÉPENSES</b>	2031	251	Études	17 000
		21318	70	Travaux bâtiments divers	20 000
		2151	820	Travaux de voirie	192 000
		21578	820	Matériel et outillage de voirie	5 000
21538		020	Réseaux	8 000	
2183		112	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000	
2183		213	Matériel de bureau et matériel informatique	32 000	
2184		112	Mobilier	3 000	
2184		251	Mobilier	7 000	
2315		026	Immobilisation corporelles en cours travaux de voirie	156 000	

<b>RESTES A RÉALISER</b>				
<b>DÉPENSES</b>	202	820	Documents d'urbanisme	2 130
	2031	422	Études	11 370
	2031	020	Études	2 940
	2031	026	Études	10 932
	2031	213	Études	13 224
	2031	251	Études	17 370
	2031	820	Études	1 170
	2031	822	Études	2 665,20
	2051	022	Logiciels	6 600
	2121	822	Clôture	856,71

	21312	251	Constructions bâtiments scolaires	44 096,55
	2151	822	Voirie	64 135,46
	21538	822	Luminaires quartier La Ramonerie	21 202,11
	2183	020	Matériels informatiques	144
	2184	020	Mobilier	20 235,62
	2188	020	Divers	4 120,32
	001	01	Déficit d'investissement reporté	722 319,76
	<b>Total</b>			<b>1 393 511,73</b>

**N° 2017-2-20 : CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (CID)**

VU la délibération n°2.6 du 19 décembre 2016 donnant approbation du Conseil municipal sur le premier programme,

VU la commission finances du 14 juin 2017,

CONSIDÉRANT la volonté du département d'octroyer une somme supplémentaire,

CONSIDÉRANT que le programme des investissements s'est affiné,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre la commune a élaboré son programme d'actions qui se compose de 4 opérations présentées dans l'ordre des priorités suivantes :

1) - La réhabilitation et l'agrandissement du centre de Loisirs Freinet 1 250 000 € HT

2) - L'agrandissement du cimetière 546 200 € HT

3) - La réhabilitation des cuisines scolaires 119 167 € HT

4) - L'accessibilité du groupe scolaire Freinet 155 000 € HT

CONSIDÉRANT que la commune de Vert-Saint-Denis est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions,

CONSIDÉRANT que chaque programme retenu au titre de ce dispositif fera l'objet d'un contrat, puis d'une convention de réalisation par action, signés entre la commune et le Département,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

VALIDE le programme d'actions présenté,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention de 364 854 € conformément au règlement du CID,

VALIDE le principe de signature d'une convention de réalisation pour chacune des actions retenues,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

**N° 2017-2-21: CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR)**

VU la commission finances en date du 14 juin 2017,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Île-de-France.

Ce contrat d'un montant de 1 M € HT, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

1 - La réhabilitation et l'agrandissement du centre de loisirs Freinet 1 250 000 € HT

2 - L'agrandissement du cimetière 546 000 € HT

3 - La réhabilitation de la cuisine J. Rostand 39 500 € HT

4 - L'accessibilité de la Ferme des Arts 157 500 € HT

5 - L'accessibilité du Clos Pasteur prévu 116 667 € HT

Le montant total des travaux s'élève à : 2 109 667 € HT

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

APPROUVE le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé,

S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,

- Sur le plan de financement annexé,

- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,

- Sur la maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du contrat,

- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional,
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- À mentionner la participation de la Région Île-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement de la Région Île-de-France sur la mobilisation du contrat d'aménagement régional et tout document s'y rapportant.

<b>N° 2017-2-22: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2017</b>
--

VU la commission finances du 14 juin 2017,

**CONSIDÉRANT** le nombre de dossiers de demande de subventions transmis à ce jour,

*MM. DEMARQUAY, DUPRIEZ, LEBRUN et Mmes DEMAN, VEYSSADE, GAUDOT étant membres du bureau d'associations concernées ne prennent pas part au vote, le vote se fait donc sur 21 voix.*

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

**ATTRIBUE** les subventions aux associations, conformément au tableau ci-après annexé ;

Association	Proposition de subvention
Arts Verts	1 100 €
Batterie Fanfare de Sénart	1 000 €
Café Associatif	600 €
Chœur du Balory	700 €
Chorale Chantevert	450 €
Club des Anciens	2 800 €
Club Culture et Loisirs du Balory	300 €
Comité de jumelage Espagne	400 €
Comité de jumelage Keur Macène	1 500 €
Commerçants du marché de Vert-Saint-Denis	1 000 €
DDNA	200 €
Don du sang bénévole	200 €
Elan 2	650 €
FNACA	250 €
Jardins familiaux de Melun	250 €
L'autre rive	2 000 €
La Maison d'école	500 €
Les amis de Louise Michel	500 €
Les P'tits monstres	800 €
Les restos du Cœur	2 500 €
Lipecle	250 €
Lire @ Sénart	200 €
Lueurs et Couleurs	1 000 €
Plaisirs créatifs	350 €

Pouilly en fête	900 €
Prévention routière	100 €
Relais de Sénart	300 €
Scrabblacesson	100 €
Secours Catholique	500 €
Secours Populaire	500 €
Société melunaise de timbrologie	500 €
Sospotendo	300 €
Tintinnabule	1 000 €
Un bouchon, une espérance	100 €
Croix Rouge	100 €
Association des Paralysés de France	100 €
Œuvre des pupilles de l'école publique de Seine-et-Marne	100 €
Club linguistique	250 €
Alternatiba	100 €
Amicale du personnel	10 000 €

DIT que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2017.

**N° 2017-2-23: TARIF MUNICIPAUX POUR LA LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE**

VU la délibération du Conseil municipal n°2.4 du 20 juin 2016,  
VU la commission finances en date du 14 juin 2017,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants pour la livraison des repas à domicile à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017:

**Proposition de tarif**

Ressources annuelles	Tarif	Nbre personnes	Mois type (21 repas)
- de 7 000 €	2,40 €	2	100,80 €
7 001 € à 9 600 €	4,00 €	2	168,00 €
9 601 € à 12 000 €	5,50 €	3	346,50 €
12 001 € à 18 000 €	6,50 €	9	1 228,50 €
18 001 € à 24 000 €	7,00 €	9	1 323,00 €
24 001 € à 48 000 €	7,50 €	2	315,00 €
+ 48 001 €	8,50 €	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>3 481,80 €</b>

**N° 2017-2-24 : GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DU LANCEMENT D'UN MARCHÉ POUR DES MISSIONS DE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SUR LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX**

VU l'avis de la commission finances du 14 juin 2017,  
**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la commune de pouvoir passer un marché avec plusieurs autres collectivités dans un domaine répondant aux mêmes contraintes pour chacun des membres du groupement,



**CONSIDÉRANT** l'intérêt de passer un marché pour permettre d'obtenir des prix plus avantageux,  
**CONSIDÉRANT** que le présent groupement est constitué entre les villes de Vert-Saint-Denis, Cesson et Nandy, ainsi que le Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson / Vert-Saint-Denis,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de conclure une convention de groupement avec les villes de Vert-Saint-Denis, Cesson et Nandy, ainsi que le Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson / Vert-Saint-Denis, pour la préparation, la passation et la signature d'un marché de services portant sur des missions de contrôles techniques obligatoires sur les bâtiments et équipements communaux,

**DÉCIDE** d'accepter la désignation de la commune de Vert-Saint-Denis comme coordonnateur du groupement de commandes et d'effectuer les missions, conformément aux dispositions prévues par la convention constitutive,

**DONNE** pouvoir au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et à procéder à l'exécution des différentes stipulations de ladite convention.

<b>N°2017-2-25 : LANCEMENT D'UN MARCHÉ RELATIF À DES MISSIONS DE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SUR LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX</b>
---

VU la commission finances du 14 juin 2017,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la maintenance préventive et curative des bâtiments et équipements communaux, ainsi que les opérations de réfection nécessaires à leur bon fonctionnement,  
**CONSIDÉRANT** la nécessité de relancer un appel d'offres en groupement de commandes avec les Villes de Cesson et Nandy ainsi que le Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson / Vert-Saint-Denis, qui prendrait effet à l'expiration du marché en cours,

**CONSIDÉRANT** que ce marché aura pour objet les missions de contrôles techniques obligatoires sur les bâtiments et équipements communaux,

**CONSIDÉRANT** que ladite procédure sera lancée sous forme d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, pour une période de 12 mois renouvelable 3 fois, soit 48 mois maximum, et sera allotie de la manière suivante :

- 1) *Lot 1* : contrôles électriques,
- 2) *Lot 2* : contrôle des réseaux gaz,
- 3) *Lot 3* : contrôle des installations de sécurité incendie (alarme, extincteurs et désenfumage),
- 4) *Lot 4* : contrôles des ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques,
- 5) *Lot 5* : contrôle des appareils de levage (ponts élévateurs et nacelles),
- 6) *Lot 6* : contrôle des aires et équipements de jeux à usage collectifs (panneaux de basket, bacs à sables, sols souples... ).

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le dossier de consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché consécutif à cette consultation et toutes les pièces s'y rapportant,

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget primitif.

<b>N° 2017-4-1: VENTE DE BIENS MOBILIERS : VÉHICULES COMMUNAUX</b>
--

VU la commission finances du 14 juin 2017,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de sortir de l'inventaire les biens suivants :

- le véhicule de marque Renault Clio inventaire sous le numéro 2012MATTRANCTM001 totalement amorti, pour un montant de 5 490,50 € TTC,
- le véhicule de marque Renault Master inventaire sous le numéro 1988MATTRANCTM003 totalement amorti, pour un montant de 1 350 € TTC,

- le matériel de type tondeuse auto porté de marque John Deere inventaire sous le numéro 2003MATVOICTM002 totalement amorti, pour un montant de 1 400 € TTC.

**DÉCIDE** les cessions aux prix de :

- Pour le véhicule de marque Renault Clio à 5 490,50 € TTC,
- Pour le véhicule de marque Renault Master à 1 350 € TTC,
- Pour le matériel de type tondeuse auto porté de marque John-Deere à 1 400 € TTC.

**AUTORISE** Le Maire à procéder à la vente et de signer tous les documents y afférents.

**N° 2017-5-5 : DÉCLASSEMENT SUITE À DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 3068 SISE RUE DE LA BUTTE DU LUET ET AUTORISATION DE VENDRE À M. SOLONENCO**

**VU** la délibération municipale n°4.2 du 26 septembre 2016 décidant de déclasser la parcelle communale cadastrée C 3068, d'une superficie de 34 m<sup>2</sup>(voir plan annexé),

**VU** l'arrêté municipal n°88-2017 du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant désaffectation de la parcelle C 3068,

**VU** l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 7 juillet 2016 estimant la valeur vénale de la parcelle à 1 200 €,

**VU** l'avis de la commission urbanisme en date du 14 juin 2017,

**VU** l'avis de la commission finances en date du 14 juin 2017,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Solonenco dans un courrier du 21 mars 2016 d'acquérir la parcelle communale jouxtant sa propriété sise au 98, rue de la Butte du Luet afin notamment de faire cesser les stationnements sauvages sur cet espace vert,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient pour cela de faire sortir du domaine public communal ledit espace vert et donc de le désaffecter afin de le faire entrer dans le domaine privé de la commune, désaffectation effective depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 par arrêté municipal n°88 du 22 mai 2017,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**CONSTATE** la désaffectation de l'espace vert communal cadastré C 3068, d'une superficie de 34 m<sup>2</sup>,

**APPROUVE** le déclassement de cette parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé communal,

**AUTORISE** la vente de la parcelle sus citée au bénéfice de Monsieur Oleg Solonenco,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

**N° 2017-5-6 : DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE B 1667 SISE A L' ANGLE DES RUES DE L'ÉPINET ET DE L'ALLÉE DE BOUTIGNY ET AUTORISATION DE VENDRE À LA SOCIÉTÉ MAISONS PIERRE**

**VU** la délibération municipale n°2017-5-3 du 23 mars 2017 portant cession à titre onéreux d'un immeuble non bâti,

**VU** l'acte du 24 juin 2010 portant acquisition de la parcelle B 1494 en l'étude de maître Monceau, notaire à Melun, depuis divisée en les parcelles B 1667 et B 1668 le 3 mai 2017 (voir plan annexé),

**VU** l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 24 mai 2017 estimant la valeur vénale de la parcelle à 56 000 €,

**VU** l'avis de la commission urbanisme en date du 14 juin 2017,

**VU** la commission finances en date du 14 juin 2017,

**CONSIDÉRANT** la demande de la Société Maisons Pierre, dans un courrier du 17 juin 2015, d'acquérir la parcelle communale sise rue de l'Épinet afin de résoudre ses problèmes de stationnement,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient pour cela de faire sortir du domaine public communal ledit espace vert en engageant la procédure de déclassement,

**CONSIDÉRANT** la présence d'un réseau d'eau pluviale sur la parcelle nécessitant la signature d'une convention de servitude d'accès avec la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud pour l'entretien dudit réseau,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**ENGAGE** la procédure de déclassement de la parcelle B 1667 (anciennement B 1494p) d'une superficie de 1543 m<sup>2</sup>,

**APPROUVE** le déclassement de cette parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé communal,

**AUTORISE** la vente de la parcelle communale sus-citée au bénéfice de la société MAISONS PIERRE,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

## N° 2017-6-1: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

VU la commission finances du 14 juin 2017,  
CONSIDÉRANT les projets transmis par les coopératives scolaires,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** les subventions aux coopératives scolaires comme suit :  
**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2017.

Groupe Scolaire	Crédits demandés au BP 2017	Observations
GS Pasteur (élémentaire)	<b>320,00 €</b>	classe de mer (32 élèves)
GS Rostand (élémentaire)	<b>970,00 €</b>	projet opéra (100 élèves) et projet histoire (82)
GS L. Michel (élémentaire)	<b>500,00 €</b>	classe de mer (50 élèves)

## N° 2017-9-1: RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le rapport d'activité 2016,  
CONSIDÉRANT que la commune de Vert-Saint-Denis subventionne le CCAS,  
CONSIDÉRANT que le rapport permet de mesurer l'évolution de l'action sociale sur le territoire,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2016 du CCAS.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus,  
À Vert-Saint-Denis, le 30 juin 2017

Le Maire



Eric BAREILLE